

Plan stratégique de végétalisation 2030

OBJECTIFS ET MISE EN ŒUVRE



Plan stratégique de végétalisation 2030

OBJECTIFS ET MISE EN ŒUVRE

Adopté par le Conseil administratif
le 10 avril 2019

Message du magistrat

Initié en 2014 par la Ville de Genève, le programme urbanature (www.urbanature.ch) a eu pour objectif principal de renforcer la présence végétale en milieu urbain. Cette démarche s'est appuyée notamment sur le constat que, malgré l'existence de nombreux espaces verts de qualité à Genève, tous les quartiers n'étaient pas équitablement végétalisés.

Il est indéniable que depuis le plan directeur de Maurice Brillard (Conseiller d'Etat en charge du Département des travaux publics 1933–1936) de 1935, les planifications développées dans le Canton de Genève visent à préserver les espaces existants, à créer de nouveaux parcs, à maintenir et à renforcer les continuités vertes à l'échelle du canton. Or, la végétalisation des quartiers urbains denses existants nécessitent une planification plus fine, qui s'intéresse aussi aux espaces interstitiels et à la transformation des surfaces imperméables (parkings, routes, etc.). De nombreux aménagements, réalisés ces dernières années, ont ainsi permis de végétaliser davantage les rues et les quartiers de la ville. Ces interventions se sont structurées autour de trois axes avec les réalisations de projets saisonniers (fin mai à fin octobre), d'aménagements durables (requalification de l'espace public) et d'un « plan stratégique de végétalisation en ville », édité par le Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

En vue de planifier la végétalisation urbaine de demain, le Département des constructions et de l'aménagement a élaboré dans la continuité du « plan stratégique de végétalisation en ville », **un volet plus opérationnel, intitulé « Plan stratégique de végétalisation 2030 – objectifs et mise en œuvre » (PSV 2030)**. Ce dernier vise à définir les objectifs et les actions à entreprendre sur le territoire communal sur le court, le moyen et le long terme pour atteindre cet objectif.

Cette démarche s'inscrit résolument dans le cadre du **Plan directeur communal « Genève 2020 » (PDCom)**, adopté en 2009. L'un des postulats préconisé par ce dernier étant de renforcer la nature en ville et sa biodiversité, et plus particulièrement d'accompagner le développement futur des espaces verts en lien avec les nouveaux projets d'aménagement prévus.

Le **PSV 2030** préfigure ainsi l'intégration de ce volet dans le futur PDCom qui accordera plus que jamais une place prépondérante à cette thématique, légitimée par le contexte environnemental fragile dans lequel nous vivons aujourd'hui.

En effet, partout dans le monde, tout comme à Genève, les villes modifient progressivement leur urbanisme de manière à offrir au plus grand nombre un cadre de vie plus végétal, gage d'une meilleure santé pour ses habitant-e-s. En parallèle et par ce même biais, les municipalités renforcent activement leur lutte contre le réchauffement climatique et ses impacts, particulièrement problématique dans les milieux urbains.

On ne peut plus se le cacher, notre planète se dérègle. Il devient par conséquent urgent de proposer des espaces publics de qualité en verdissant les villes, qui concentrent plus de la moitié de la population mondiale, (7,7 milliards d'habitant-e-s en 2019), pour rétablir un nouvel équilibre. Il est aussi de notre responsabilité que chaque citoyen-ne de notre ville, la plus dense de Suisse, trouve « en bas de chez soi » un espace public vert qui lui permette d'avoir un accès immédiat à la nature et au bien-être.

Ce défi urbanistique de taille est essentiel et durable. De plus, il rassemble les collectivités publiques et privées solidairement, unies autour d'un même but : **vivre ensemble en ville, dans un cadre de vie de qualité apprécié par toutes et par tous.**

M. Rémy Pagani, Conseiller administratif







Sommaire

01 / INTRODUCTION	9
Contexte	10
Enjeux	11
02 / CONCEPT DIRECTEUR DE VÉGÉTALISATION	13
Analyse territoriale	14
Rappel historique	
Besoins	
Synthèses	
Objectifs généraux	24
Objectif 1	
Objectif 2	
Objectif 3	
03 / STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	27
Stratégie spatiale	28
Axes 1, 2, 3, 4	
Stratégie d'actrices et d'acteurs : coupler l'action publique et privée	29
Stratégie financière	30
04 / PRINCIPES D'ACTIONS ET PLANIFICATION	31
Stratégies localisées	33
Axe 1 : Végétalisation ponctuelle de l'espace public et privé	34
Axe 2 : Requalification de l'espace public	36
Axe 3 : Renouvellement urbain	38
Axe 4 : Densification urbaine	40
ANNEXE	
Plan A2: Synthèse des stratégies localisées	

01 Introduction

Contexte

Partout sur la planète, les villes accélèrent leur densification. La concentration des richesses dans les pôles urbains attirent de plus en plus les emplois et induit par conséquence, une croissance démographique proportionnelle.

En Suisse, 74% de la population vit dans une agglomération. Pour répondre à ce mouvement d'urbanisation galopante les municipalités doivent répondre à une autre évolution nécessaire et attendue par la population : **la création d'espaces végétalisés au cœur même des villes afin d'améliorer la qualité du cadre de vie urbain.**



SQUARE
PLATEAU-DE-CHAMPEL

De Berlin à Hambourg, en passant par Montréal, on invite la nature à prendre place entre bitume et lampadaires. On la traite avec le plus grand soin en parcs et jardins, on l'invite même sur les toits, sur les murs et les trottoirs.

Les Canadien-ne-s installent des serres géantes en hauteur, tandis que les Parisien-ne-s cultivent leurs potagers aériens, parfaits pour la récolte de légumes fragiles à transporter. Quant à l'Allemagne, elle est devenue pionnière dans la création des toitures végétalisées depuis des décennies.

Toutefois, au niveau de la qualité et de la biodiversité, la Suisse est en tête, Bâle compte 25% de toitures végétalisées, ce qui constitue un record mondial. Depuis 2001, le canton de Bâle s'est de plus doté d'une loi rendant obligatoire la végétalisation de tous les toits plats.

Quant à la Suisse romande, elle n'est pas en reste non plus, avec en particulier la Ville de Lausanne qui joue les pionniers verts. Dans la capitale vaudoise, 7% des toitures plates sont végétalisées, soit quelque

321 bâtiments sur un potentiel de 4750. Depuis 2012, la municipalité lausannoise a en outre adopté un « préavis Nature ». Elle y inscrit sa volonté de végétaliser les toits communaux par la mise sur pied d'un programme de subventionnement encourageant les privés à participer au verdissement de leur ville. Ces mesures s'appuient d'une part sur la combinaison de l'action de la collectivité et d'autre part sur de nombreuses démarches participatives dans lesquelles les habitant-e-s, les entreprises et les associations sont invité-e-s à contribuer à l'aménagement et à l'entretien des espaces végétalisés.

A Genève, la ville mérite plus que jamais, son nom de « Cité des parcs ». Près de 20% de son territoire est dévolu aux espaces verts, ce qui représente 310 hectares. Ces espaces verts, reconnus pour leur qualité offrent ainsi aux habitantes et aux habitants des bulles de « respiration » et des ouvertures sur le paysage (lac et montagnes) bienvenues dans une ville dense.

La Ville de Genève renforce constamment son action sur son territoire en matière de végétalisation et soutient avec conviction le programme cantonal « Nature en ville ». Ce dernier vise à favoriser la biodiversité et à améliorer le cadre de vie urbain. De plus, la municipalité intègre progressivement, dans chacun de ses projets d'aménagement, les principes de la Stratégie cantonale Biodiversité Genève 2030. On remarquera également, qu'au fil des années, les citoyen-ne-s aspirent à plus de verdure, sous diverses formes, avec parfois l'envie de devenir actrices ou acteurs de ce verdissement.

Quant à la question du réchauffement climatique ou de la pollution chronique de l'air, elle renforce encore plus ce besoin de végétalisation en ville. En été, par exemple, on observe un phénomène de réchauffement localisé appelé « îlots de chaleur ». Il n'est plus à démontrer que ce phénomène peut être atténué grâce à l'augmentation de la végétation dans les quartiers sensibles.

Enfin, dans un contexte de densification urbaine et de raréfaction du foncier disponible, la végétalisation des villes devient un défi de plus en plus complexe à relever qui nécessite une réflexion interdisciplinaire et une démarche de planification primordiale.

Enjeux

Une ville verte est une ville attractive. Une ville verdoyante améliore de fait la qualité de vie en ville des habitant-e-s mais également celle des employé-e-s¹ qui y travaillent.

Le verdissement généralisé des villes apporte bien des avantages :

- épuración de l'air par les particules fines emprisonnées et recyclées par les plantes ;
- effet tampon dans les villes puisque la vapeur d'eau transpirée par les végétaux rafraîchit le microclimat parfois étouffant ;
- et enfin meilleure isolation thermique des bâtiments.

Il est à relever qu'en été, les végétaux et leurs substrats réduisent en moyenne de 2°C la température des appartements situés aux étages supérieurs. L'étude, nommée « NOS-ARBRES », réalisée par la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA), entre 2016 et 2018 avec le soutien de la Ville de Genève et du programme G'innove du Service Agenda 21, démontre que « *Des arbres > 20 mètres de hauteur sont particulièrement efficaces pour atténuer les îlots de chaleur et sont appréciés pour leur valeur patrimoniale* ». Enfin, en cas de fortes pluies, les sols végétalisés permettent de ralentir la vitesse d'écoulement des eaux vers les réseaux d'assainissement.

Par ailleurs, la qualité de la flore urbaine n'est pas à négliger et son maintien contribue à l'effort général de lutte contre la perte de la biodiversité pour autant que l'on suive certaines consignes. Une végétation extensive avec des espèces indigènes, résistantes à la sécheresse et qui demandent un minimum d'entretien, est à privilégier.

Le **PSV 2030** constitue ainsi l'un des éléments importants d'une politique plus vaste d'adaptation au changement climatique qui reste à construire. L'intégration de cette démarche dans la révision du PDCom, en complément de l'actuel Plan énergie-climat de la Ville de Genève est essentielle.

Alors dans ce contexte, urbanistes et politiques se posent de nombreuses questions :

- comment préserver et augmenter la place du végétal dans une ville en cours de densification urbaine où le foncier disponible est rare ?
- comment accroître la végétalisation sans forcément alourdir les charges d'entretien des services municipaux dans un contexte où les budgets se resserrent ?
- comment répondre aux attentes des habitant-e-s sans pour autant privatiser les parcs au profit par exemple de jardins potagers ?
- comment ne pas perdre tout contrôle sur la végétalisation du domaine public ?
- comment favoriser la biodiversité tout en garantissant différents usages dans les espaces verts ?



RAMPE DE LA TREILLE

Tous ces questionnements poussent les municipalités à réfléchir à une planification qui garantit un développement harmonieux de la ville en intégrant la com-

¹ – Cf. Etude 2015 de l'ESSEC, école supérieure des sciences économiques et commerciales « Végétaliser la ville de demain : quels enjeux pour l'immobilier ? »

² – Cf. Etude « NOS-ARBRES », réalisée par la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA), entre 2016 et 2018 avec le soutien de la Ville de Genève et du programme G'innove du Service Agenda 21, « Synthèse pour les instances de décision », page 29

posante végétale sous toutes ses formes. En effet, étant donné la densité et la configuration de la Ville de Genève, planter des arbres partout ou créer de nouveaux parcs n'est plus possible, notamment dans les quartiers centraux tels que les Pâquis. Ces derniers ne comptent presque plus d'espaces en pleine terre et la plupart des sous-sols sont sur-occupés par différents réseaux de raccordement (eau, gaz naturel, électricité, etc.).

Le **PSV 2030**, accompagné d'un diagnostic approfondi de la situation actuelle et des besoins futurs, présente une vision à long terme qui vise à conjuguer un développement urbain contrôlé, tout en augmentant la part du végétal en ville. Un accent particulier est également mis sur l'entretien des espaces de verdure existants et sur le renforcement de la biodiversité.

Ce plan stratégique de végétalisation identifie non seulement les principaux objectifs politiques de la Ville de Genève, mais propose encore une série de mesures, spatialisées, réparties dans le temps et sur l'ensemble du territoire communal. Il permet d'agir à la fois à court terme, parfois provisoirement, mais aussi à plus long terme tout en inscrivant de manière pérenne la végétalisation dans le territoire, à différentes échelles. Il encourage de plus les initiatives citoyennes, les entreprises et les associations à participer à la démarche, de manière encadrée.

La surface totale des mesures proposées dans le **PSV 2030** s'élève à environ 56 hectares (la superficie totale de la Ville est de 1600 hectares). Dans un cadre

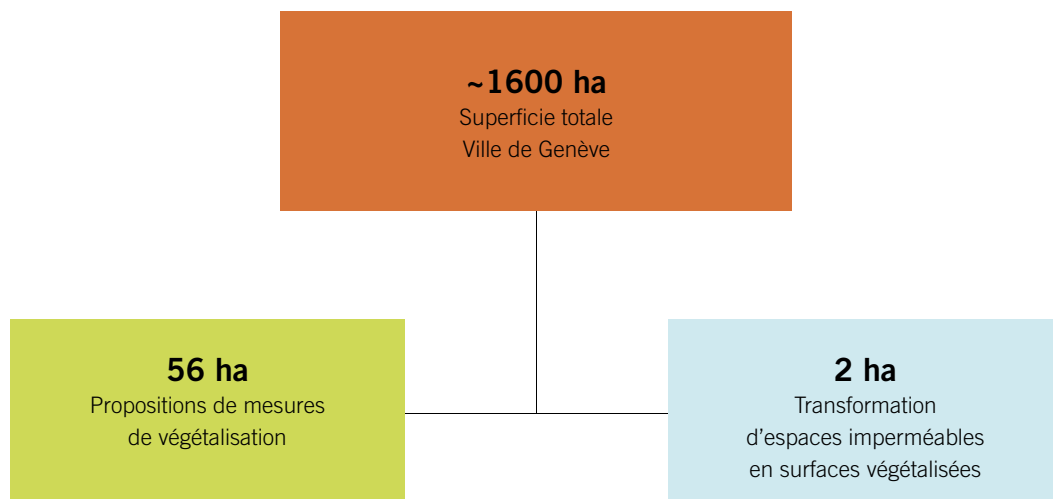
aussi densément urbanisé que celui de la Ville de Genève, la grande majorité des interventions consistent à renforcer la végétation existante sous différentes formes et à rendre accessibles au public des espaces végétalisés existants.

Cependant, le **PSV 2030** vise également à transformer 2 hectares d'espaces imperméables en surfaces végétalisées. Cet objectif, qui paraît modeste n'en est pas moins important, étant donné qu'il porte sur des quartiers densément peuplés dans lesquels le maillage d'espaces végétalisés est le plus faible en dehors des grands parcs (ex. quartiers des Pâquis, de Plainpalais, de la Jonction et du PAV (Praille-Acacias-Vernets)). Il reprend ainsi l'essentiel des recommandations faites dans l'étude « NOS-ARBRES ».

Le **PSV 2030** est cohérent avec la planification communale menée par le PDCom. Il vient compléter les fiches A8a (Nature en ville et biodiversité) et A8b (Les espaces verts) dudit PDCom.

Au même titre que d'autres planifications thématiques (équipements sportifs, scolaires, socio-culturels, culturels, etc.), le **PSV 2030** sera évalué par le monitoring du PDCom, en lien avec la fiche 6.6 mesurant l'objectif « préserver et augmenter les sites prioritaires pour la flore ».

Un groupe de suivi, regroupant l'ensemble des services concernés, se réunira régulièrement pour faire un point de situation et réactualiser les mesures à prendre par la municipalité.



02

Concept
directeur de
végétalisation

Analyse territoriale

La végétalisation se déploie de manière variée dans l'espace urbain. Elle ne se résume pas aux seuls parcs et jardins publics. L'analyse du territoire communal permet de distinguer différents types de végétalisation et d'espaces végétalisés.



310 hectares sont dévolus aux espaces verts, soit 15 m² d'espaces verts par habitant-e¹

PARC GUSTAVE & LÉONARD HENTSCH



21% du sol est ombragé par les arbres à l'échelle cantonale²

PLAINE DE PLAINPALAIS



7% des toitures sont végétalisées³, dont 17 toitures vertes installées sur les bâtiments propriétés de la Ville de Genève

COOPÉRATIVES EQUILIBRE ET LUCIOLE, RUE SOUBEYRAN



31% des écoles municipales possèdent un potager urbain⁴, soit 15 écoles sur 48

PLANTAGES DU PARC BEAULIEU

1 – Par espaces verts, on entend les parcs et jardins publics entretenus par le service des espaces verts de la Ville (SEVE), sur le territoire de la Ville en tenant compte des centres sportifs du Bois-des-Frères et de Vessy, situés hors du territoire communal.

2 – Sans le Lac Léman. Chiffre issu de l'étude « NOS-ARBRES » – Synthèse pour les instances de décision, page 6.

3 – En nombre, selon les chiffres des Conservatoire et jardin botaniques de 2011.

4 – Ecoles de Pré-Picot, de Montchoisy, du XXXI-Décembre, Le Corbusier (bacs), Saint-Antoine (bacs), Micheli-du-Crest (bacs), de Zürich (bac), des Croupettes, de Trembley, Charles-Giron, des Charmilles, de Cayla (potager plein terre situé hors du périmètre de l'école, mené par un collectif d'habitant-e-s – ECO (Service des écoles) a fait signer une convention), des Ouches (actuellement pas actif), des Plantaporrêts (potager habitant-e-s), des Eaux-Vives (bacs)

5 – Cf. « Flore en Ville », Conservatoire et jardin botaniques.



Une dizaine de murs sont végétalisés
IMMEUBLE RUE DES CONTAMINES



770 espèces sauvages sont recensées en 2013 et 77 espèces sont menacées⁵. 8 murs sanctuaires sont recensés.
RAMPE DE LA TREILLE

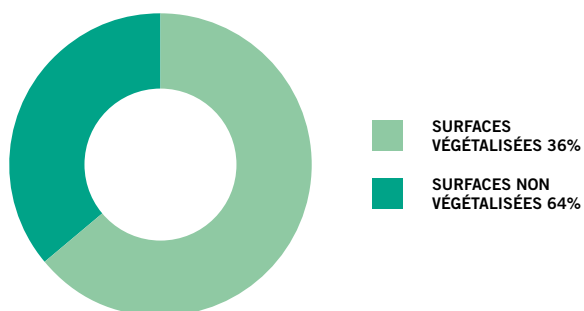
Les différentes analyses cartographiques menées permettent de se rendre compte de la multiplicité des types d'espaces végétalisés et de leurs différentes valeurs d'usage, environnementale et paysagère.

Selon le relevé disponible dans le Système d'information du territoire genevois (SITG) (couverture basse du sol), l'espace végétalisé comprenant les surfaces forestières, les parcs, les buissons, les cimetières, les jardins et autres surfaces vertes (ex. terrains de

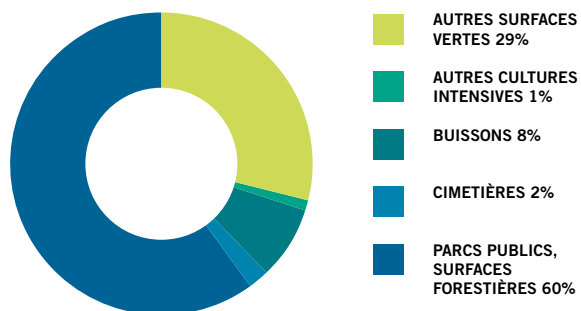
sport), représente environ 36% de la surface totale de la Ville de Genève, qui est de 16 km².

Les parcs publics et les surfaces forestières occupent 21% de la superficie totale de la Ville, mais 60% de l'ensemble de la superficie destinées aux espaces végétalisés existants sur le territoire communal.

Espaces végétalisés



Typologies des espaces végétalisés



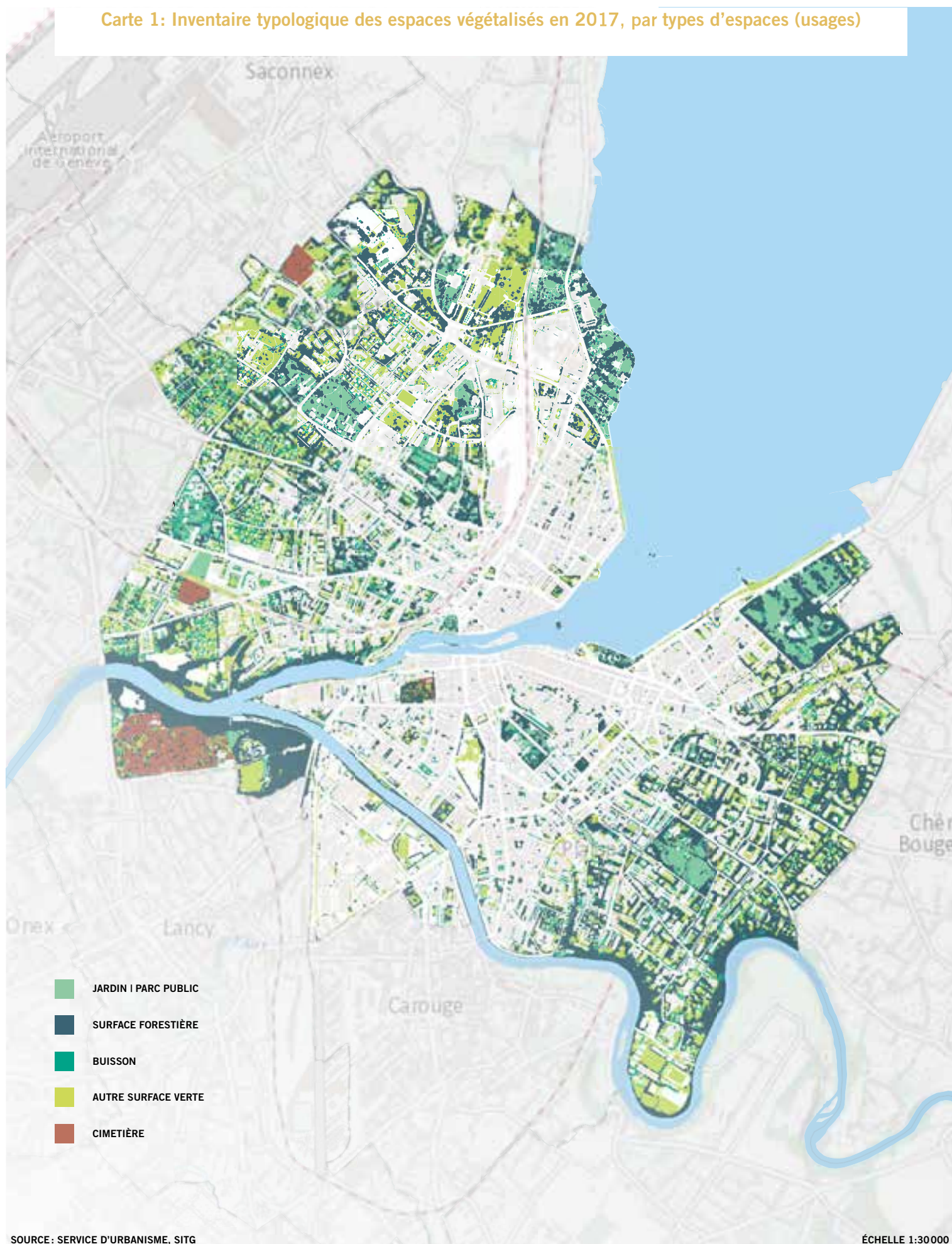
Carte 1: Inventaire typologique des espaces végétalisés en 2017, par types d'espaces (usages)



FIGURE 1 :
PLAN « ZONES ET LIAISONS
DE VERDURE », GENÈVE
AGGLOMÉRATION FUTURE,
« RAPPORT GÉNÉRAL DE
LA COMMISSION D'ÉTUDE
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE GENÈVE », DTP,
GENÈVE 1948.

Rappel historique

Dans le projet du plan directeur régional de 1935, Maurice Brillard, chef du Département des travaux publics (1933-1936), a imaginé un maillage urbain et paysager couvrant l'ensemble du territoire cantonal.

Ce maillage figure dans le plan « zones et de liaisons de verdure » du plan directeur cantonal de 1948.

La trame verte actuelle résulte en partie de ce plan. Elle est constituée de l'ensemble des parcs, des squares, des jardins publics et des voies plantées et forme un réseau d'espaces végétalisés à travers tout le territoire cantonal.

Les successions de grands parcs, ainsi que les berges du Rhône et de l'Arve créent des pénétrantes de verdure qui convergent vers le centre-ville et garantissent le maintien d'espaces ouverts et verts.

Cette trame permet d'articuler l'échelle de la ville-centre et celle de l'agglomération franco-valdo-genevoise dite du Grand Genève. Elle structure fortement le paysage urbain.

Au-delà de l'embellissement, elle garantit la continuité des corridors écologiques et participe au maintien de la biodiversité. Elle favorise, également, la mobilité douce. Au fil du temps, elle a par endroit été consolidée ou fragilisée.

Besoins

L'offre d'espaces végétalisés correspond aux besoins actuels de la population, mais est inégalement dispensé dans les quartiers.

Si l'on considère les seuls espaces verts (espaces entretenus par le service des espaces verts d'une collectivité), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande 10 m² par habitant-e.

En 2017, on compte, en Ville de Genève, 14 à 16 m² d'espaces verts par habitant-e. Ce ratio est ainsi supérieur au ratio minimum considéré par l'OMS. De plus, 98% des habitant-e-s disposent d'un espace vert à moins de 300 mètres de leur lieu de résidence (cf. carte 3).

Il n'existe pas de ratio de référence en matière d'espaces végétalisés. Mais la carte 2, ci-contre, montre l'existence d'un déséquilibre entre les quartiers et des discontinuités dans le maillage.

Aujourd'hui, d'une manière générale, les habitant-e-s souhaitent :

- augmenter la présence du végétal en ville¹ ;
- participer à l'aménagement et à l'entretien des espaces végétalisés.

A noter encore que la perception de la qualité de vie est en général plus haute pour celles et ceux qui possèdent un jardin privé ou vivent à proximité d'un espace vert public².

A l'horizon 2030, pour répondre aux besoins d'une population grandissante et adapter la ville au changement climatique, la végétalisation des espaces partagés doit augmenter.

D'ici 2030, au moins 25 000 habitant-e-s supplémentaires sont attendu-e-s en Ville de Genève et environ 100 000 m² de terrain devraient être bâtis (cf. carte 4).

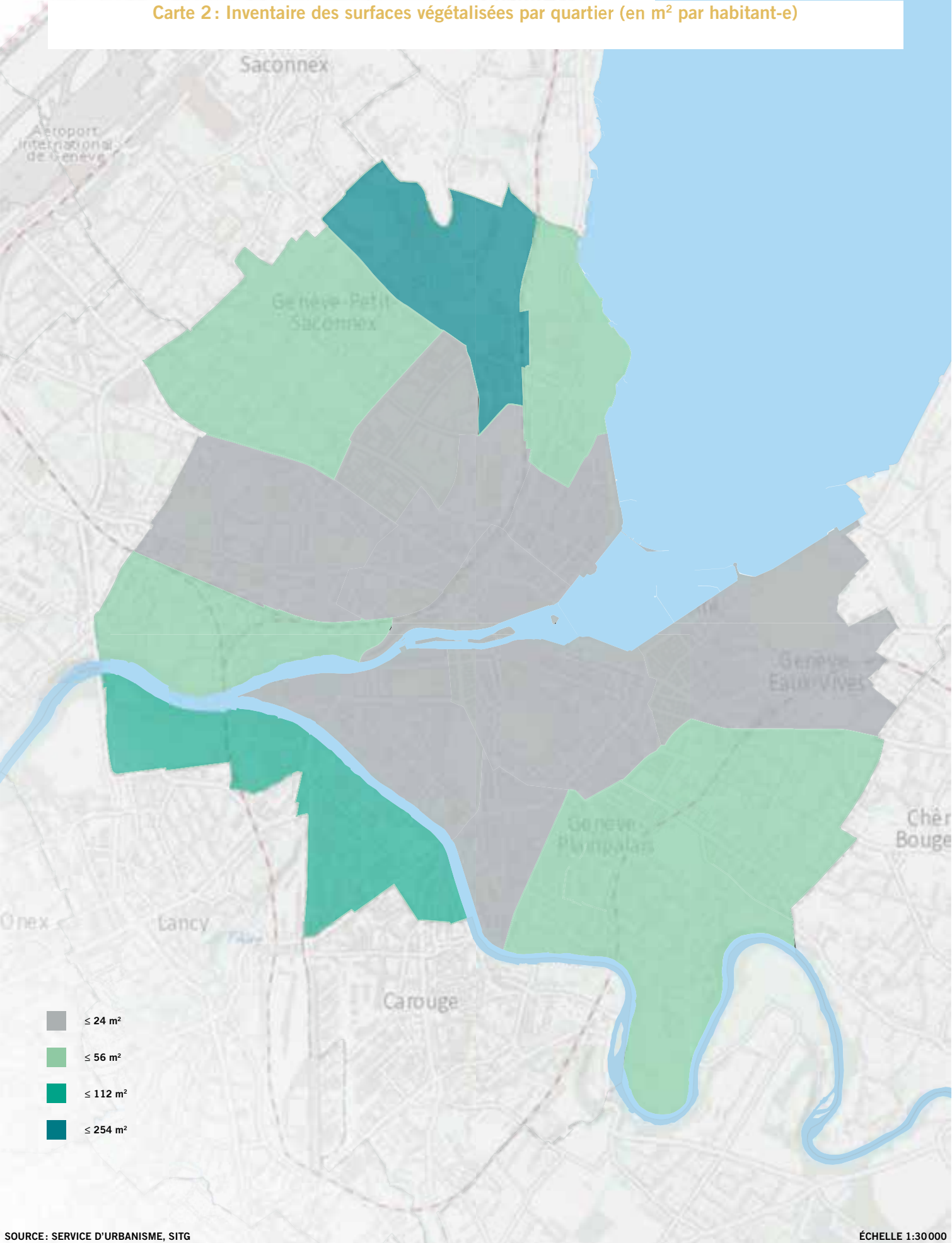
La pression sur les espaces végétalisés existants va ainsi s'accroître et le ratio d'espaces végétalisés par habitant-e va, par conséquence diminuer.

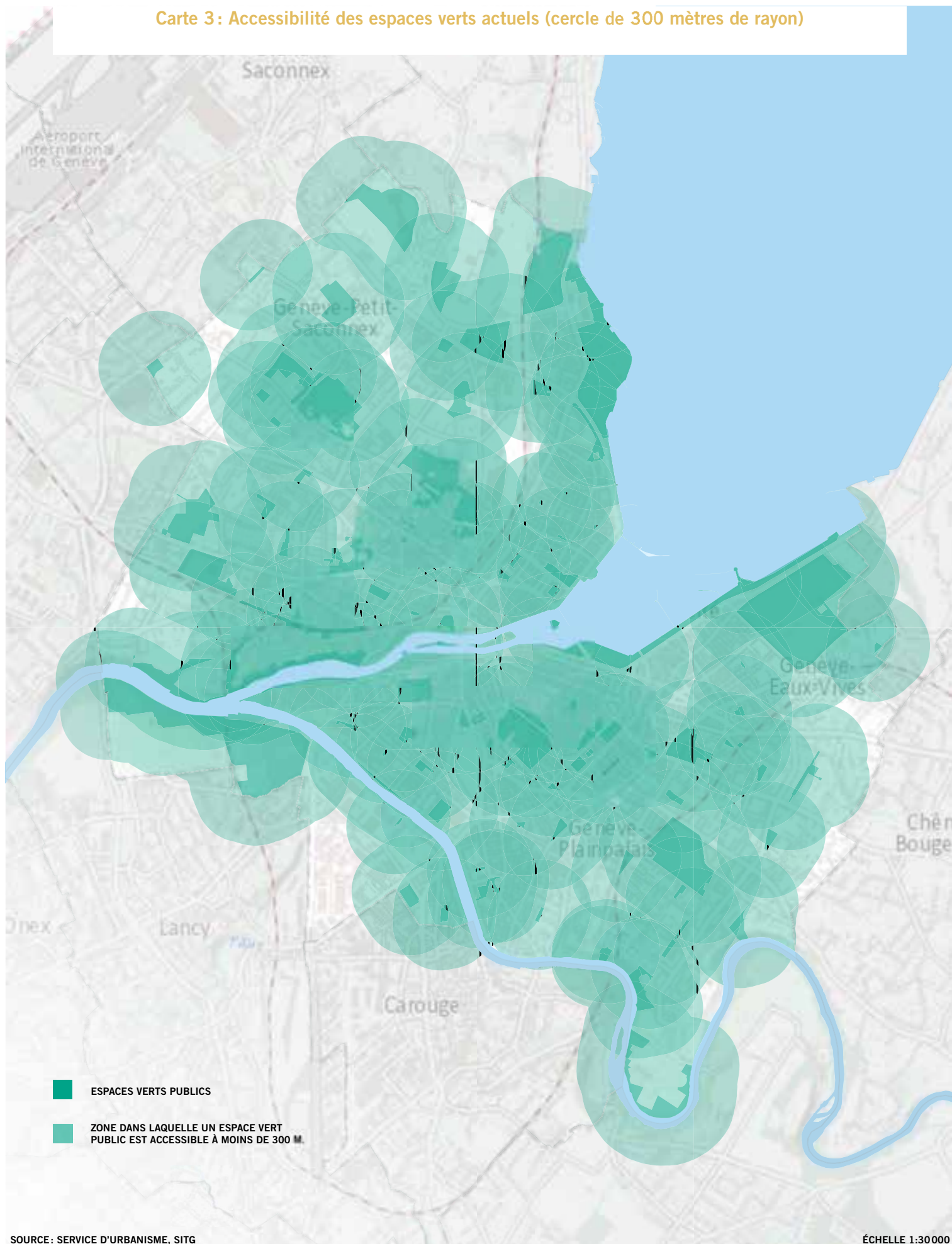
Cette analyse met en évidence le besoin de végétaliser davantage, au moins pour limiter la réduction des ratios actuels d'espaces végétalisés par habitant-e. Il s'agit également de renforcer la qualité des espaces végétalisés tant du point de vue de l'usage que de la biodiversité.

¹ – Cf. Etude « NOS-ARBRES », « Synthèse pour les instances de décision », page 6

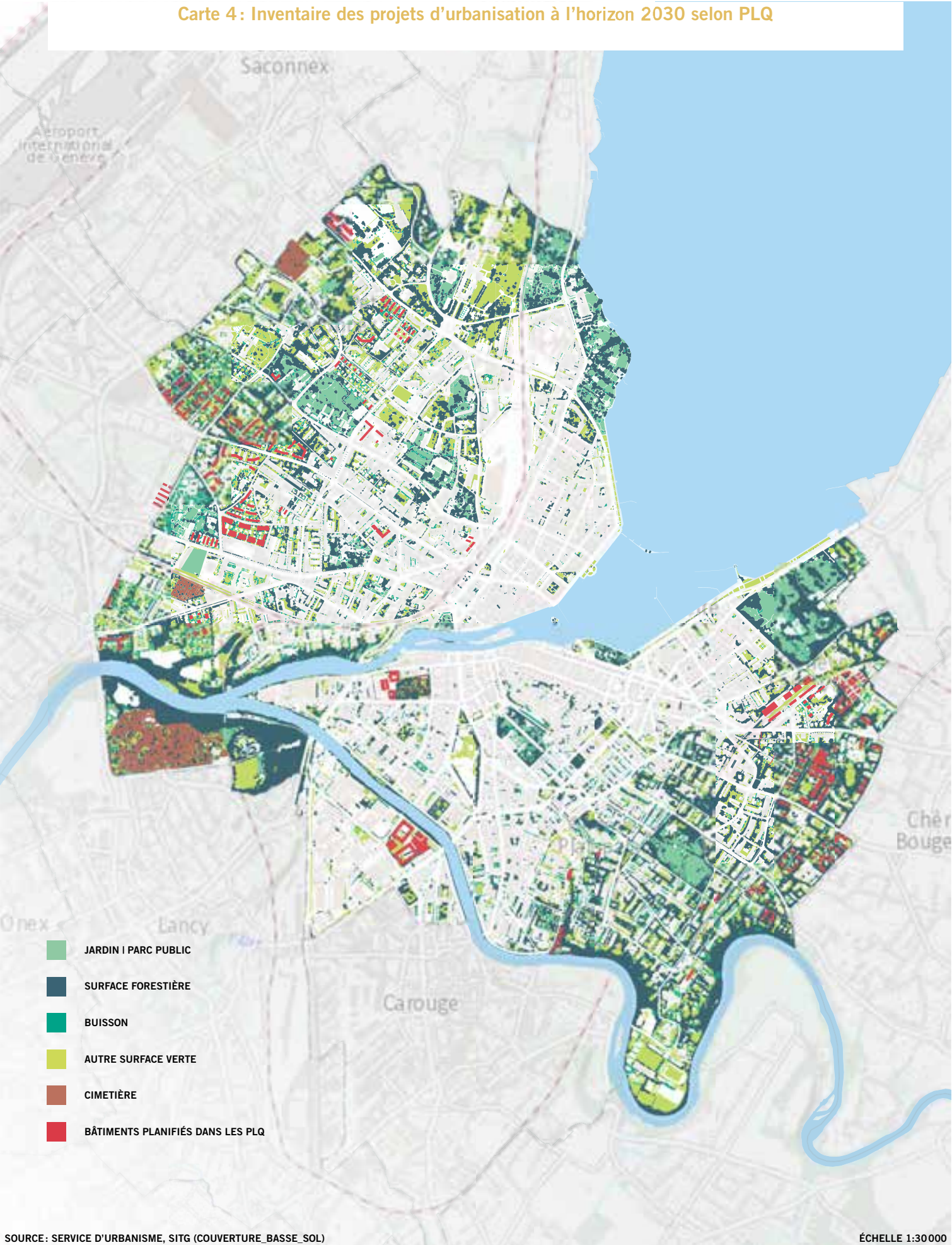
² – Cf. Conedera, M.; Del Biaggio, A.; Seeland, K.; Moretti, M.; Home, R., 2015: Residents' preferences and use of urban and peri-urban green spaces in a Swiss mountainous region of the Southern Alps. Urban Forestry and Urban Greening, 14, 1: 139-147. doi: 10.1016/j.ufug.2015.01.003

Carte 2 : Inventaire des surfaces végétalisées par quartier (en m² par habitant-e)



Carte 3 : Accessibilité des espaces verts actuels (cercle de 300 mètres de rayon)

Carte 4 : Inventaire des projets d'urbanisation à l'horizon 2030 selon PLQ



Synthèses

L'analyse territoriale de la végétalisation de l'espace urbain genevois peut se résumer sous la forme d'un tableau établi selon la méthode « atouts, faiblesses, menaces, opportunités » (AFOM).

ATOUTS

- Tradition botaniste depuis le Siècle des Lumières (18^e siècle)
- Genève surnommée « Cité des parcs », 310 hectares d'espaces verts soit 20% du territoire communal
- Interfaces avec l'eau
- Espaces nature sauvage sur les rives de l'Arve et du Rhône. Grand Paysage
- Maillage vert (Maurice Brillard 1935)
- Besoins actuels en espaces verts couverts selon OMS

FAIBLESSES

- Discontinuité dans le maillage et déséquilibre entre les quartiers
- Augmentation de la fréquentation
- Dégradation
- Vieillessement des arbres
- Manque d'arbres et en particulier de grands arbres
- Perte/diminution de la biodiversité

MENACES

- Besoins (selon définition OMS) non couverts en 2030, péjoration de la qualité de vie
- Disparition d'espèces végétales menacées
- Sur-occupation des espaces verts. Dégradation accrue
- Accroissement/extension des charges pour les collectivités liées à l'augmentation des espaces verts (en fonction du type d'entretien)
- Privatisation des espaces verts pour les usages de certains groupes (type : terrains de sport, potager, plantages, etc.)
- Accentuation des disparités géographiques entre les différents quartiers

OPPORTUNITÉS

- Concevoir et réaliser des projets urbains dans lesquels on peut prévoir des espaces végétalisés
- Favoriser la biodiversité
- Mettre en œuvre des démarches participatives
- Limiter les impacts du réchauffement climatique

Concept directeur de végétalisation

Le **PSV 2030** préconise de densifier la trame verte existante et de l'étendre dans les zones de développement urbain. La végétalisation de l'espace public et privé peut prendre diverses formes et ne se réduit pas uniquement aux espaces verts classiques (parcs, etc.).

Le concept de végétalisation s'applique à la création de nouveaux parcs, squares et jardins publics, mais aussi à la création d'espaces végétalisés privés non clôturés et accessibles au public. L'alignement d'arbres ou la réalisation d'espaces, conception/valorisation de murs, de façades végé-

talisées, de toitures, de balcons, ainsi que d'espaces interstitiels plantés participent également à cette action de reconquête de la nature en ville. Ces différents espaces s'insèrent dans le maillage vert existant et contribuent à son enrichissement ou à son extension.

RUE DE SAINT-JEAN



PARC GUSTAVE & LÉONARD HENTSCH



PLAGE DES EAUX-VIVES



PLANTAGES DU PARC BEAULIEU

Objectifs généraux

Trois objectifs généraux ont été identifiés et quantifiés afin de guider l'action publique d'ici 2030 et d'évaluer son efficacité.

Objectif 1

ACCOMPAGNER LA DENSIFICATION URBAINE PAR DES PROJETS DE VÉGÉTALISATION

Les projets de développement urbain, de densification ou de requalification sont des opportunités à saisir pour créer de nouveaux d'espaces végétalisés ou renforcer les espaces existants et les ouvrir au public. Une attention particulière doit être mise pour favoriser la biodiversité.

OBJECTIF 1.1

Créer 2 hectares supplémentaires d'espaces végétalisés

L'objectif paraît quantitativement faible, mais il représente un enjeu particulier. Il s'agit principalement de renforcer les espaces situés dans les quartiers centraux : zones les plus denses et les moins végétalisées.

Exemples de projets : parc de la Pointe de la Jonction (0,6 ha), parc des Sports PAV 1ère étape (0,8 ha), espaces extérieurs de l'Ecoquartier Jonction (0,2 ha). Dans ces espaces, un relevé de la présence éventuelle d'espèces florales rares est à considérer.

OBJECTIF 1.2

Rendre accessible au public et renforcer 25 hectares d'espaces végétalisés existants en zone de développement

En zone de développement se trouvent encore actuellement des villas avec des jardins. Les plans localisés de quartier (PLQ) en cours prévoient la densification de cette zone tout en préservant un maximum d'espaces végétalisés et en les ouvrant au public.

Exemples : parc de la Forêt, parc de la Petite-Boissière, square Rosemont, parc de Bourgogne et autres espaces végétalisés dans les PLQ en cours.

OBJECTIF 1.3

Prévoir des surfaces pour des plantages dans les PLQ

De nouvelles surfaces sont prévues dans certains périmètres des PLQ (Fontaines-Saintes, Michée-Chaudron, Petite-Boissière, etc.) sous l'appellation « plantage ». Il s'agit d'offrir aux habitant-e-s des espaces leur permettant de réaliser des jardins potagers.

OBJECTIF 1.4

Préserver les arbres existants et en planter des nouveaux dans les projets de densification

Dans les périmètres de densification, il s'agit de préserver les arbres ou les alignements existants et de prévoir de nouvelles plantations avec des conditions exemplaires (en pleine terre et de bonne qualité) comme le stipule l'étude « NOS-ARBRES » (synthèse pour les instances de décision, page 37) : « *Maintenir la diversité taxonomique des espèces en choisissant des espèces avec une fréquence dans la commune inférieure à 5%.* ».

Objectif 2

RENFORCER LE MAILLAGE VERT EXISTANT

Cet objectif vise à compléter et à renforcer le maillage vert existant pour augmenter la couverture arborée et ménager un équilibre entre les usages sociaux et écologiques des espaces végétalisés.

OBJECTIF 2.1

Augmenter le taux de couverture arborée du territoire communal

Il est prévu de planter annuellement 80 nouveaux arbres (avec des futures couronnes de 8 mètres minimum) et 20 autres très grands arbres (diamètre de couronne 21 mètres).

Cet objectif est issu des recommandations de l'étude « NOS-ARBRES » et vise à augmenter le taux de la couverture arborée du Canton à 25 % en 2050. Les actions de plantations d'arbres peuvent se faire soit sur les voies routières ou les places publiques soit sur le domaine privé avec des incitations vis-à-vis des propriétaires. Toutefois, la mise en œuvre de cet objectif nécessite une réflexion et une prise de décision quant à la rationalisation et l'optimisation des sous-sols, dont l'encombrement actuel laisse peu de marge de manœuvre pour planter.

OBJECTIF 2.2

Garantir la pérennité des arbres sur le domaine public

Cet objectif vise à garantir la survie d'arbres aujourd'hui menacés ou abattus en raison notamment de leur proximité avec une place de stationnement (dérapage, végétalisation du pied des arbres). Dans certains cas, cela impliquera la suppression des places de stationnement.

OBJECTIF 2.3

Rénover et renforcer des parcs, des squares et des jardins existants

Les projets de rénovation d'espaces verts existants contribuent à l'amélioration qualitative des espaces végétalisés en ville, notamment dans les quartiers centraux (exemple: place des Augustins, avenue Wendt, etc.).

OBJECTIF 2.4

Encourager les initiatives privées

Il s'agit d'inciter les actrices et les acteurs privé-e-s à planter des arbres ou plus largement à végétaliser le domaine privé (balcons, façades privées, toitures et aussi seuils des immeubles ou jardins donnant sur la rue) voire le domaine public, avec l'appui de la municipalité.

Des modèles d'actions mis en place en France comme le permis de végétaliser, « Du vert près de chez moi » peuvent être inspirants, tout comme de nombreuses actions menées dans les pays francophones (Bio-div'ville: portail francophone et participatif) signataires de la charte « un arbre dans mon jardin ».

L'objectif est de mener au moins un projet pilote.

Objectif 3

DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

La nature en ville ne doit pas se cantonner aux parcs publics, aux forêts et aux jardins privés. Elle doit se développer partout dans l'espace public, y compris dans les quartiers centraux, denses et très minéralisés. Les bâtiments publics et privés (toitures et façades) ne sont pas à négliger.

OBJECTIF 3.1

Végétaliser les espaces interstitiels

Par des opérations ponctuelles et de petite envergure, la Ville entend augmenter la végétalisation des espaces interstitiels, en améliorant leur qualité et leur valeur écologique. Plusieurs types d'actions sont préconisées : dégrapage des revêtements imperméables ou densification des plantations, perméabilisation des parkings et des préaux d'écoles, maintien des pavés avec du sable comme jointage, densification de la végétalisation en bordure de route et renforcement des espaces rudéraux (surfaces brutes en jachère). Enfin, les pieds d'arbres, notamment en plein centre-ville, doivent faire l'objet d'une action particulière de dégrapage et de préservation des racines.

OBJECTIF 3.2

Végétaliser 25 % des toitures existantes sur le territoire communal

Actuellement, 7 % des toitures sont végétalisées à Genève (statistiques de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) – 2011), autant qu'à Lausanne mais beaucoup moins qu'à Bâle (25 %). La Ville souhaite poursuivre son effort en augmentant encore le nombre de toitures végétalisées sur ses propres bâtiments tout en encourageant les propriétaires privés à faire de même. Une réflexion est à mener avec le Canton qui a mis en place un premier système de subventionnement, tout comme la Ville de Lausanne. Des appels à projets peuvent être un moyen de stimuler les initiatives de verdissement des toits. La

végétalisation des toitures doit se faire en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique menée par la Ville et le Canton de Genève. Lors de leur mise en œuvre, le choix des essences et les contraintes d'entretien doivent être compatibles avec l'installation de panneaux solaires. La végétalisation des toitures contribue en outre à réduire la dépense énergétique des bâtiments tout en améliorant leur isolation. Elle constitue également une mesure de rétention des eaux de pluie efficace. Enfin, elle participe à l'adaptation des villes au changement climatique en limitant les surfaces « chaudes » qui augmentent la température ressentie en milieu urbain.

OBJECTIF 3.3

Préserver les murs végétalisés existants dits « murs sanctuaires » et expérimenter la végétalisation de certaines façades

Actuellement, il existe peu de murs végétalisés à Genève. A l'image du mur de la « Rampe de la Treille », mur le plus vivant de Suisse où cent quarante-neuf espèces sont recensées, faune et flore confondues, il s'agit d'en préserver d'autres. Ces murs peuvent devenir des sanctuaires pour la flore et constituer des lieux riches en biodiversité.

Ponctuellement et de manière expérimentale, la Ville souhaite végétaliser certaines façades. Une identification précise des murs disponibles doit être menée afin d'engager des actions pilotes.

03

Stratégies de mise en œuvre

Stratégie spatiale

La stratégie spatiale proposée se déploie autour de 4 axes stratégiques mis en œuvre à diverses échelles : du micro projet au projet d'envergure en matière de taille et de complexité. Les trois premiers axes permettent d'agir quantitativement et qualitativement sur l'espace urbain existant. Le dernier accompagne le développement des nouveaux quartiers.

AXE 1 – RUE DE SAINT-JEAN



AXE 2 – PARC DES CHAUMETTES



AXE 3 – PLAINE DE PLAINPALAIS



AXE 4
ROUTE DE MEYRIN
17 À 29



Axe 3 : Renouvellement urbain

Cette catégorie regroupe les projets inclus dans des opérations plus vastes de densification du tissu urbain existant (projet de renouvellement urbain, surélévation, etc.). Le plan d'utilisation du sol (PUS), par exemple, est un outil d'urbanisme propre à cette zone qui permet de demander dans les projets une proportion d'espaces végétalisés. Ces projets offrent notamment la possibilité de créer de nouveaux cours d'eau et des berges favorables au renforcement de la biodiversité.

Axe 1 : Végétalisation ponctuelle de l'espace public

Cette catégorie regroupe les projets qui consistent à rendre les sols perméables et à végétaliser de petits espaces délaissés (pieds d'arbres et de murs, placettes, espaces routiers, cours ou toitures). Il s'agit d'interventions ponctuelles, souvent transitoires dans l'attente d'un projet de requalification. Ces interventions prennent en compte la présence éventuelle d'une flore spontanée et indigène à préserver.

Axe 4 : Densification urbaine

Cette catégorie regroupe les projets qui sont inclus dans les projets d'urbanisation de la zone de développement. L'outil principal, le PLQ, permet de créer de nouveaux espaces végétalisés (au sol ou en toiture). Il permet également de conserver la structure végétale préexistante quand celle-ci est remarquable (arbres, flore, etc.).

Axe 2 : Requalification de l'espace public

Cette catégorie regroupe les projets de requalification de l'espace public avec une forte composante végétale et dans la mesure du possible, de tout ce qui entre dans le champ visuel de l'espace public (frontages, balcons, etc.) situé sur le domaine privé.

Stratégie d'actrices et d'acteurs : coupler l'action publique et privée

La végétalisation de la Ville de Genève repose sur une stratégie portée par deux éléments :

- l'action publique mise en œuvre par les services municipaux ;
- l'action privée gérée par les habitant-e-s, les associations ou les entreprises sur le domaine privé voire sur le domaine public, avec un accompagnement de l'autorité publique.

En effet, pour atteindre les objectifs fixés par le **PSV 2030** et espérer végétaliser davantage l'espace urbain, la seule action publique ne suffit plus.

La végétalisation devrait concerner non seulement l'espace public dans son entier (places, rues, trottoirs, mobiliers urbain, pieds d'arbres, espaces résiduels, plantages, etc.), mais aussi l'espace privé (balcon, seuil d'immeuble, cours, façade, toit, etc.). A cela s'ajoute l'envie grandissante des habitant-e-s de « gratter la terre » et le manque d'espaces pouvant être mis à leur disposition. Dès lors, c'est l'action conjuguée du privé et du public qui permet d'atteindre les objectifs fixés.

La Ville de Genève souhaite encourager et soutenir la participation des habitant-e-s à la réalisation et à l'entretien d'espaces végétalisés en parallèle à son action sur le territoire communal.

Pour ce faire, la Ville de Genève dispose de plusieurs outils et peut :

- concevoir et aménager des espaces sur son domaine privé ou sur le domaine public et les confier ensuite à la gestion d'associations (ex. plantages) ;
- prodiguer des conseils quant aux plantations et à leur entretien aux associations et aux habitant-e-s qui souhaitent végétaliser leurs cours, leurs balcons ou d'autres espaces privés ;
- réserver des espaces pour des plantages dans les nouveaux projets d'aménagement.

PLANTAGES DU PARC BEAULIEU



IMMEUBLES AVENUE DE FRANCE

Stratégie financière

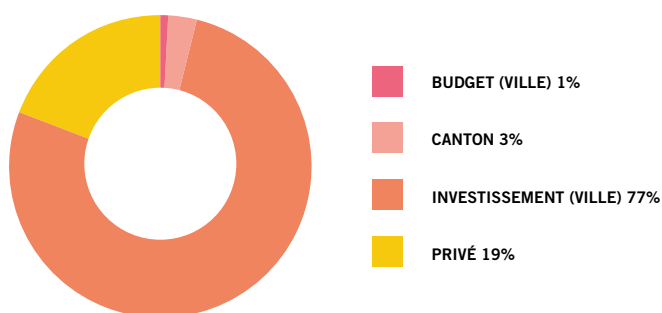
La mise en œuvre du **PSV 2030** nécessite des moyens financiers pour l'investissement et pour l'exploitation des nouveaux espaces créés.

En l'état actuel des connaissances, le financement des investissements nécessaires à la réalisation des mesures identifiées dans le **PSV 2030** est réparti selon le graphique ci-dessous.

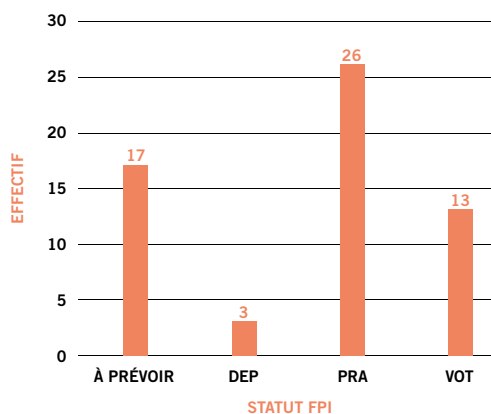
Pour les mesures financées par la Ville de Genève, une partie de celles-ci est déjà planifiée financièrement avec des crédits votés (VOT), des crédits déposés (DEP) ou encore des projets actifs (PRA). Une autre partie des mesures n'a pas encore de financement, ce dernier reste à prévoir (év. privé).

Pour les mesures qui ne sont pas inscrites dans le Plan financier d'investissement (PFI) à moyen et long terme et qui concernent l'axe 1 (végétalisation ponctuelle de l'espace public), il est prévu de déposer une nouvelle demande de crédit de mise en œuvre du **PSV 2030** pour un montant d'environ 4 millions de francs suisses (CHF). Ce crédit est inscrit au PFI en projet actif.

Sources de financement



Planification financière des mesures à charge de la Ville de Genève



04

Principes d'actions et planification



Stratégies localisées

La végétalisation de la Ville est une politique publique à incidence spatiale. Les mesures localisées sur le territoire sont planifiées selon trois horizons de planification.

- court terme (2019-2022)
- moyen terme (2023-2026)
- long terme (2027-2030)

Des fiches descriptives, intégrées dans ce document, détaillent ci-après les mesures identifiées à mettre en œuvre ainsi que les sources de financement (si elles existent).

Elles sont regroupées selon les 4 axes décrits dans le chapitre « stratégie spatiale »⁴.

Ces fiches feront également l'objet d'un suivi intégré au Monitoring du PDCom, selon un processus à mettre au point.

Les différentes opérations de végétalisation doivent analyser au préalable la flore existante et préserver au maximum, la flore spontanée indigène.

Il s'agit également de se conformer aux lois et aux règlements en vigueur, à savoir :

- la loi cantonale sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) (L 4 05);
- le règlement cantonal sur la protection du paysage, des milieux naturels et de la flore (RPPMNF) (L 4 05.11).



RUE DE SAINT-JEAN

AXE 1 Végétalisation ponctuelle de l'espace public et privé

Ce premier axe consiste à mettre en place des mesures légères, c'est-à-dire peu coûteuses et dont la mise en œuvre est facile. Il s'agit essentiellement de végétaliser les pieds d'arbres, d'installer des arbres en pots ou encore de densifier des plantations existantes.



PARC BAUD-BOVY

ROUTE DE MEYRIN
17 À 29

COURT TERME 2019-2022

PLACE DE NEUVE

Rénovation des plantations et des surfaces engazonnées existantes

QUAI DU SEUJET

Requalification des bacs et des plantations. En lien avec GENILAC

PLACE DU PRÉ-L'EVÊQUE

Végétalisation des pieds d'arbres existants

SQUARE WENDT

Rénovation de la végétalisation existante

SQUARE ROYAUME

Requalification du square

RUE DES BUIS

Végétalisation par bacs

COUVERTURE DES VOIES DE SAINT-JEAN

Requalification de la végétation existante

FINANCEMENT

La réalisation d'une partie de ces mesures devrait être financée sur un nouveau crédit de travaux.

MOYEN TERME 2023-2026

ARBRES CONTRE STATIONNEMENT

Préservation de la végétation existante selon les choix faits sur les sites identifiés dans l'étude « arbres contre stationnement »

RUE DE LA SERVETTE

Végétalisation des intersections par bacs

C.O. DE SÉCHERON

Végétalisation du préau

PONT DES BERGUES

Végétalisation du pont en relation avec les travaux de consolidation du pont

RUE FRANÇOIS-DIDAY

Végétalisation du frontage privé. Encouragement des initiatives privées

RUE DES PÂQUIS

Végétalisation d'un mur pignon à titre expérimental

RUE DE L'UNIVERSITÉ

Végétalisation par bacs ou par plantations d'arbres. Incitation des habitant-e-s à végétaliser les balcons

FINANCEMENT

La réalisation d'une partie de ces mesures devrait être financée sur un nouveau crédit de travaux.

Une étude est en cours concernant la problématique de la préservation des arbres à proximité des places de stationnement. Le financement d'éventuelles mesures de réaménagement est à prévoir.

LONG TERME 2027-2030

ARBRES CONTRE STATIONNEMENT

Préservation de la végétation existante selon les choix faits sur les sites identifiés dans l'étude « arbres contre stationnement »

RUE NECKER

Végétalisation par bacs ou par plantations d'arbres. Incitation des habitant-e-s à végétaliser les balcons

INTERSECTIONS DES BOULEVARDS DE LA CLUSE ET DES PHILOSOPHES

Végétalisation par bacs ou par plantations d'arbres. Incitation des habitant-e-s à végétaliser les balcons

ANGLE DES RUES DE LA PRAIRIE ET TRONCHIN

Requalification des plantations. Végétalisation des pieds d'arbres. Incitation des habitant-e-s à végétaliser les balcons et les pieds d'immeubles

CENTRE SPORTIF DE VAREMBÉ

Densification des plantations existantes côté rue Giuseppe-Motta

LES RUES-BASSES

Végétalisation saisonnière

FINANCEMENT

La réalisation d'une partie de ces mesures devrait être financée sur un nouveau crédit de travaux.



ESPLANADE DE
CHANDIEU

AXE 2 Requalification de l'espace public

Ce deuxième axe consiste à transformer des espaces publics ou à usage public existants dépourvus de végétation ou à encourager la végétalisation des espaces privés au contact de l'espace public (balcons, accès d'immeubles, frontages divers, etc.).



SQUARE DE
CHANTEPOULET



COURT TERME 2019-2022

PARC DE LA CROIX-ROUGE

Ouverture du parc au public

RUE DES ROIS

Réaménagement de la rue et plantations.

En lien avec le Projet d'agglomération (PA3)

CHEMIN DU VELOURS

Réaménagement et plantations

PLACE DES AUGUSTINS

Réaménagement du square

FINANCEMENT

Parc de la Croix-Rouge, privé
Rue des Rois, crédit de travaux planifié (PRA)

Chemin du Velours, crédit de travaux (PR-1129) voté le 14/03/2016

Place des Augustins, crédit de travaux accepté par le CM le 14/10/2019 (PRA)

MOYEN TERME 2023-2026

PLACE DU PETIT-SACONNEX

Réaménagement et plantations.
Préservation d'une espèce rare

PLACE DE LA SYNAGOGUE

Réaménagement et densification des plantations

QUAI DU CHEVAL BLANC

Aménagement d'une voie à mobilité douce.

En lien avec le projet d'agglomération (PA3)

FINANCEMENT

Place de la Synagogue, crédit de travaux planifié (PRA)

Quai du Cheval Blanc, crédit de travaux planifié (PRA)

Place du Petit-Saconnex, crédit de travaux déposé (PR-1183) le 26/04/2016

Square Royaume, à prévoir

LONG TERME 2027-2030

RUE FRANÇOIS-DUSSAUD

Réaménagement et plantation (PDQ PAV)

PLACE DES CHARMILLES

Réaménagement de la place (PA3)

PLACE DU PRÉ-L'EVÊQUE

Réaménagement de la place.

En lien avec la construction du Parking Clefs-de-Rive et les compensations des places en surface (PA3)

SQUARE PRADIER

Réaménagement et plantations (PA3)

PLACE DE MONTBRILLANT

Projet d'extension de la gare de Genève-Cornavin (PA3)

ROND-POINT DE RIVE

Réaménagement des espaces publics et plantations

RUE DES MARAÎCHERS

Piétonisation d'un tronçon et aménagement paysagé

PLACE DES EAUX-VIVES

Réaménagement et plantations (cf. Communaux d'Ambilly ligne TOSA), (PA3)

FINANCEMENT

Rue François-Dussaud, crédit de travaux planifié (PRA)

Place des Charmilles, crédit d'étude planifié (PRA)

Place de Montbrillant, à prévoir

Place du Pré-l'Evêque, à prévoir

Square Pradier, crédit de travaux (PR-819/1) voté le 18/05/2011

Rond-Point de Rive, crédit de travaux déposé (PR-1305)

Place des Eaux-Vives, à prévoir
Rue des Maraîchers, financement partiel par le privé



PLAGE DES EAUX-VIVES

AXE 3 Renouvellement urbain

Ce troisième axe comprend les lieux susceptibles d'être complètement renouvelés dans leurs usages. Le PAV est l'exemple même de ce type de projet qui permet de renouveler le territoire dans son paysage, dans son affectation et dans ses activités.

PARC GUSTAVE &
LÉONARD HENTSCH



SQUARE
PLATEAU-DE-CHAMPEL



COURT TERME 2019-2022

SQUARE PLATEAU-DE-CHAMPEL ET RUE MICHEL-SERVET

Aménagement de la place et densification des plantations

SQUARE AGASSE-WEBER (CEVA)

Aménagement d'un square de quartier (tronçons de la voie verte d'agglomération)

PLAGE DES EAUX-VIVES

Aménagement d'une plage et d'un espace vert.
Création d'une végétation temporaire des grèves (Littorellion) le long du quai

ECOQUARTIER JONCTION

Aménagement des espaces extérieurs

FINANCEMENT

Square Plateau-de-Champel, rue Michel-Servet, crédit de travaux voté (PR- 1238)

Square Agasse-Weber, crédit de travaux (PR-1221) voté le 06/02/2018 pour les travaux d'aménagement du square et d'un tronçon de la voie verte d'agglomération

Plage des Eaux-Vives, financement cantonal

Ecoquartier Jonction espaces extérieurs, crédit de travaux (PR-1157) voté le 7/03/2017

MOYEN TERME 2023-2026

GARE DES EAUX-VIVES

Aménagement des espaces aux abords de la station CEVA de Genève – Eaux-Vives, réaménagement du domaine public (avenue des Eaux-Vives, rue Viollier), aménagement des espaces verts

PLAN LOCALISÉ DES CHEMINS POUR PIÉTONS (PLCP) EAUX-VIVES (PLQ)

Création d'un cheminement dans le périmètre du PLQ Gare CEVA de Genève – Eaux-Vives

VOIE VERTE D'AGGLOMÉRATION – POINTE NORD

Réaménagement des quais de l'Arve en lien avec le tracé de la voie verte d'agglomération

QUAI DES VERNETS (CASERNE)

Réaménagement du quai en lien avec la densification du périmètre sis sur le site de la Caserne militaire des Vernets et le tracé de la voie verte d'agglomération

POINTE DE LA JONCTION

Aménagement d'un parc en lien avec le départ du centre de maintenance des Transports publics genevois (TPG).
Prise en compte des périmètres de protection des rives de l'Arve

FINANCEMENT

Gare des Eaux-Vives, crédit de travaux (PR-1221) voté le 7/02/2018, Projet d'agglomération

Plan localisé des chemins pour piétons (PLCP Eaux-Vives), crédit de travaux (PR-1221) voté le 7/02/2018, Projet d'agglomération

Voie verte d'agglomération – Pointe Nord, à prévoir

Quai des Vernets (caserne), crédit de travaux planifié (PRA)

Pointe de la Jonction, à prévoir

LONG TERME 2027-2030

RUE BOISSONNAS

Aménagement et mise à ciel ouvert partielle de la Drize (parc linéaire)

PARKING DES VERNETS

Aménagement (parc et espace pour les sports urbains) en lien avec le projet d'aménagement sis sur le site de la Caserne militaire des Vernets

CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE

Aménagement et plantations en lien avec la densification et le réaménagement du centre sportif.

QUAI LONGEANT LE CENTRE SPORTIF DE LA QUEUE-D'ARVE – QUAI DES VERNETS

Réaménagement du quai en lien avec la densification du centre sportif de la Queue-d'Arve et le tracé de la voie verte d'agglomération.

Tenir compte des périmètres de protection des rives de l'Arve

PARC DES SPORTS (PAV)

Aménagement d'un parc dans le centre sportif.

Délai de réalisation post-2030

PARC DES FEUILLANTINES

Réaménagement dans le cadre de la réalisation de la Cité de la musique de Genève (PLQ)

FINANCEMENT

Parking des Vernets, à prévoir

Centre sportif du Bout-du-Monde, crédit d'étude (concours) planifié (PRA)

Pointe de la Jonction, à prévoir

Parc des sports, à prévoir

Rue Boissonnas, financement

Confédération, Canton et Ville

Quai longeant le centre sportif

de la Queue d'Arve, quai des

Vernets, à prévoir

Parc des Feuillantines, privé



ESPACES EXTÉRIEURS D'UN
IMMEUBLE RUE LIOTARD

AXE 4 Densification urbaine

Ce quatrième et dernier axe comprend les projets de développement situés en zone de développement. Son objectif est de densifier le tissu de villas existant, tout en préservant ses qualités en particulier son arborisation et la qualité de ses sols.



PARC GUSTAVE &
LÉONARD HENTSCH



COURT TERME 2019-2022

AVENUE DU MERVELET (PLQ)

Création d'espaces végétalisés accessibles et non clôturés dans la cadre des PLQ, aménagement des espaces publics (avenues de Joli-Mont et de Riant-Parc)

FINANCEMENT

Avenue du Mervelet (PLQ), crédit de travaux (PR-1249) déposé en 2017 (Joli-Mont, Riant-Parc), voté le 07/03/2018

MOYEN TERME 2023-2026

PARC DE LA FORÊT (PLQ)

Aménagement et plantations

AVENUE DE L'AMANDOLIER (PLQ)

Création d'espaces végétalisés accessibles au public et non clôturés

AVENUE DES EIDGUENOTS (PLQ)

Réaménagement et plantations

AVENUE DES ALLIÈRES (PLQ)

Création d'une promenade

AVENUE DE FRONTENEX (PLQ)

Ouverture du parc au public

AVENUE DE CHÂTELAINE (PLQ)

Plantation d'arbres en front de rue

PARC DES COLOMBETTES

Création d'un parc de quartier en lien avec le PLQ N°25'458

AVENUE GODEFROY

Création d'espaces végétalisés accessibles au public et non clôturés

CITÉ VIEUSSEUX (PLQ)

Création d'espaces verts et de jardins potagers

FINANCEMENT

Parc de la Forêt, financement partiel du FIDU

Avenues de l'Amandolier, de Châtelaine, des Allières (PLQ) aménagement de servitudes aux frais des privés et cession au domaine public

Avenue Godefroy (PLQ), projet actif qui devrait être déposé en 2020 (assainissement et aménagement)

Avenue des Eidguenots (PLQ), PR 1151A votée le 4/04/2017

Avenue de Frontenex (PLQ), ouverture du parc au public, financement privé

Cité Vieusseux (PLQ), aménagement des espaces végétalisés à usage public, financement privé

LONG TERME 2027-2030

SQUARE ROSEMONT (PLQ)

Création d'un square en lien avec le PLQ Rosemont

RUE DES FONTAINES-SAINTES (PLQ)

Création d'espaces végétalisés accessibles au public et non clôturés

PARC SORET (PLQ)

Aménagement d'un parc en lien avec le PLQ Soret

PARC DE LA PETITE-BOISSIÈRE (PLQ)

Création d'un parc en lien avec le PLQ Petite-Boissière

PARC DE BOURGOGNE (PLQ)

Aménagement d'un parc en lien avec le PLQ Bourgogne

CHEMIN MICHÉE-CHAUDRON (PLQ)

Création d'espaces végétalisés accessibles au public et non clôturés

FINANCEMENT

Square Rosemont, aménagement du parc financement privé

Parc de la Petite-Boissière, à prévoir

Parc de Bourgogne, à prévoir

Parc Soret, à prévoir

Chemin Michée-Chaudron et rue des Fontaines-Saintes, aménagement des espaces par les privés

Edition

Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

Rédaction et gestion du projet: Service d'urbanisme

+41 22 418 50 60

urbanisme@ville-ge.ch

En collaboration avec

Service des espaces verts (SEVE)

Service de l'aménagement urbain, génie civil et mobilité (AGCM)

Service de l'Agenda 21 (A21)

Conservatoire et Jardin botaniques (CJB)

Crédits photographiques

Nicole Zermatten, Didier Jordan et Alain Grandchamp | Ville de Genève

Graphisme

forchic | Virginie Fürst

Impression et reliure

Atar Roto Presse SA, Genève

Nombre d'exemplaires

200

Ville de Genève, mai 2020

